



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

Nice, le 22 JUIN 2020

Direction des élections  
et de la légalité  
Bureau des élections

Chef de bureau : Jullian ARBEY

Affaire suivie par : Patricia GIRARD

☎ 04 93 72 29 43 - 📠 04 93 72 29 02

✉ [pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr)

📁 [Municipales/2020/commissions électorales/CCOV/tour 2/arrêté](#)

## ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 MARS ET 28 JUIN 2020

Arrêté instituant une commission de contrôle des opérations de vote  
dans les communes de plus de 20 000 habitants pour le second tour de scrutin

--o0o--

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L. 85-1 et R. 93-1 à R. 93-3 du code électoral ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU l'ordonnance n° 2020-390 du 1<sup>er</sup> avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU l'ordonnance n° 2020-462 du 22 avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

VU le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 modifié fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU la circulaire n° NOR : INTA 2000662J du 16 janvier 2020 du ministre de l'intérieur, relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

VU l'ordonnance n° 2020-193 du 5 juin 2020 du premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre du second tour des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, quatre commissions de contrôle des opérations de vote sont instituées dans le département des Alpes-Maritimes.

Article 2 : Pour chaque commission, le siège et la composition sont fixés comme suit :

### ARRONDISSEMENT DE GRASSE

#### COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE DE CAGNES-SUR-MER

Siège : tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer

Scrutin du 28 juin 2020

- Président - Madame Nathalie ROUSSET ép. MARIE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse, ayant pour suppléante, Madame Laetitia PASCAL ép. BONHOMME, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse.
- Membres - Madame Anne MERCIER, épouse DAGAIN, juge au tribunal judiciaire de Grasse, ayant pour suppléante, Madame Marie-Ange SARDA, vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse.
- Monsieur Jean-Yves ORLANDINI, attaché principal d'administration de l'État, chargé du secrétariat.

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE**  
**DE VALLAURIS**

Siège : tribunal de proximité d'Antibes

Scrutin du 28 juin 2020

- Président - Madame Marie-Alvina FAIVRE-DUPAIGRE, vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse, ayant pour suppléante, Madame Laetitia PASCAL ép. BONHOMME, première vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse.
- Membre - Monsieur Alain MIELI, juge au tribunal judiciaire de Grasse, ayant pour suppléante, Madame Marie-Ange SARDA, vice-présidente au tribunal judiciaire de Grasse.
- Madame Elodie MARX, attachée d'administration de l'État, chargée du secrétariat.

**ARRONDISSEMENT DE NICE**

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE**  
**DE MENTON**

Siège : tribunal de proximité de Menton

Scrutin du 28 juin 2020

- Président - Monsieur Guillaume SAINT-CRICQ, vice-président au tribunal judiciaire de Nice, ayant pour suppléant, Monsieur Marc JEAN-TALON, président du tribunal judiciaire de Nice.
- Membres - Madame Delphine DURAND, juge au tribunal judiciaire de Nice, ayant pour suppléante, Madame Lucie REYNAUD, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice.
- Monsieur Philippe MARIANI, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, chargé du secrétariat.

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE VOTE**  
**DE LA VILLE DE NICE**

Siège : tribunal judiciaire de Nice

Scrutin du 28 juin 2020

- Président - Monsieur Vincent PELLEFIGUES, premier vice-président au tribunal judiciaire de Nice, ayant pour suppléant, Monsieur Alain CHEMAMA, vice-président au tribunal judiciaire de Nice.
- Membres - Monsieur Côme JACQMIN, ayant pour suppléante, Madame Patricia LABEAUME ép. GOUDON, vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice.
- Madame Sylvie FALCO, attachée principale d'administration de l'État, chargée du secrétariat.

Article 3 : Chaque commission peut désigner un ou plusieurs délégués par bureau de vote. Un même délégué peut être habilité à exercer sa mission dans plusieurs bureaux de vote.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes concernées.

*Pour le préfet,*  
Le Secrétaire Général  
SG 4522



Philippe LOOS